

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 27 septembre 2010

CP 10/09-23

L'an deux mil dix, le 27 septembre à 17 H 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Astruc, Astoul et Bénech ;

Etait excusé : M. Roset.

RESTRUCTURATION DU COLLÈGE OLYMPE DE GOUGES A MONTAUBAN

AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX RELATIFS A LA RÉALISATION DES PHASES 2, 3 & 4 DU PROGRAMME DE RESTRUCTURATION

I – RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme prévisionnel d'investissement relatif aux collèges publics, l'Assemblée Départementale, en sa séance du 14 novembre 2002, a approuvé le programme global de travaux relatif à la restructuration du collège Olympe de Gouges à Montauban, programme décliné en huit phases et estimé à 4 628 300 € T.T.C.

Par délibération du 28 février 2005, la Commission Permanente a désigné la Sémateg en qualité de mandataire pour la réalisation de cette opération dont le programme a été réactualisé sur la base de 7 phases et chiffré à 4 135 000 € T.T.C.

Par diverses délibérations, la Commission Permanente a approuvé les modalités de dévolution des marchés relatifs à la réalisation de la phase 1 (restructuration de la demi-pension), validé le choix définitif des entreprises retenues pour la totalité des lots composant les marchés et arrêté le montant global des marchés à 634 751,81 € H.T. soit 759 163,16 € T.T.C.

Par délibérations successives, la Commission Permanente a approuvé le coût estimatif de l'ouvrage relatif à la réalisation des phases 2, 3 et 4 (restructuration des bâtiments sciences et ateliers technologie) arrêté à 3 423 000,00 € T.T.C., validé le choix définitif des entreprises retenues pour la totalité des lots composant les marchés et approuvé des avenants aux marchés de travaux réactualisant ainsi le montant global des marchés à hauteur de 2 233 326,76 € H.T.

II – OBJET DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION

La présente délibération a pour objet d'approuver quatre avenants aux marchés de travaux relatifs à la réalisation de ces trois phases dont la réalisation a été confiée à la Sémateg par convention de mandat en date du 11 avril 2004.

III – PRÉSENTATION DES AVENANTS

La finalisation des phases 2, 3 & 4 nécessite la passation d'avenants aux marchés de travaux ayant pour objet de prendre en compte diverses adaptations aux travaux réalisés à savoir :

LOT 1 : GROS-OEUVRE DÉMOLITION - VRD

Les travaux en plus value concernent une intervention de réparation sur le réseau d'alimentation d'eau du bâtiment SEGPA.

LOT 4 : MENUISERIE ALUMINIUM - SERRURERIE

Les travaux en moins value concernent la suppression de la porte coulissante d'accès à la cabine de peinture dans les ateliers et les garde-corps métalliques au droit des cales d'accès au bâtiment (mise aux normes d'accessibilité).

Les travaux en plus value concernent la pose d'un film dépoli sur un châssis vitré.

LOT 7 : REVÊTEMENTS DE SOLS COLLÉS

Les travaux en plus value concernent le traitement en carrelage d'une surface de sol supplémentaire dans la zone peinture dont la chape ciment se délitait.

LOT 8 : PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE

Les plus-values constatées concernent la pose et le raccordement de l'installation d'aspiration des copeaux, d'un lave main dans les sanitaires (mise aux normes d'accessibilité) et l'intervention de réparation d'une fuite sur le réseau d'alimentation d'eau du bâtiment.

Le montant des avenants majore le montant global des marchés relatifs à la réalisation de l'opération de 1 140,74 € H.T. et se présente selon les conditions ci-après définies :

LOT	Nature des travaux	Attributaire	Offre de base (H.T)	Avenant (H.T)	Total marché (H.T)
1	Démolitions - Gros oeuvre - VRD	MIQUEL (82)	181 271,37 €	1 390,25 €	182 661,62 €
2	Étanchéité	ARTYBAT (82)	143 353,21 €	/	143 353,21 €
3	Plâtrerie – Isolation - Faux-Plafonds	MMP (82)	253 617,48 €	/	253 617,48 €
4	Menuiserie aluminium Serrurerie	POUX (82)	393 700,00 €	- 6 506,95 €	387 193,05 €
5	Menuiserie bois	BATTUT (82)	177 687,61 €		177 687,61 €
6	Revêtements scellés sols et murs	LAGARRIGUE (82)	58 397,38 €	/	58 397,38 €
7	Revêtements sols collés	SOL FRANCAIS (82)	129 393,92 €	1 713,59 €	131 107,51 €
8	Plomberie – Sanitaire Chauffage	QUERCY CONFORT (82)	375 313,69 €	4 543,85 €	379 857,54 €
9	Electricité - Courants forts et faibles	MPE (82)	317 982,42 €	/	317 982,42 €
10	Peinture revêtements muraux nettoyage	ROUDIE (82)	153 240,90 €	/	153 240,90 €
11	Équipement cuisine	TECNIS (31)	49 368,78 €	/	49 368,78 €
TOTAL H.T			2 233 326,76 €	1 140,74 €	2 234 467,50 €

Ainsi, le montant des marchés arrêté à 2 233 326,76 € H.T. est réactualisé à hauteur de 2 234 467,50 € H.T.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération du Conseil Général du 14 novembre 2002 approuvant le programme global de travaux relatif à la restructuration du collège Olympe de Gouges à Montauban, programme décliné en huit phases ,

Vu la convention de mandat du 11 avril 2004 confiant à la Sémateg la réalisation des travaux des phases 2, 3 et 4,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, compte tenu de diverses adaptations aux travaux réalisés, les avenants aux marchés de travaux suivants conclus sur la base d'une plus value de 1 140,74 € H.T. :

LOT	Nature des travaux	Attributaire	Offre de base (H.T)	Avenant (H.T)	Total marché (H.T)
1	Démolitions - Gros oeuvre - VRD	MIQUEL (82)	181 271,37 €	1 390,25 €	182 661,62 €
2	Etanchéité	ARTYBAT (82)	143 353,21 €	/	143 353,21 €
3	Plâtrerie – Isolation - Faux-Plafonds	MMP (82)	253 617,48 €	/	253 617,48 €
4	Menuiserie aluminium Serrurerie	POUX (82)	393 700,00 €	- 6 506,95 €	387 193,05 €
5	Menuiserie bois	BATTUT (82)	177 687,61 €		177 687,61 €
6	Revêtements scellés sols et murs	LAGARRIGUE (82)	58 397,38 €	/	58 397,38 €
7	Revêtements sols collés	SOL FRANCAIS (82)	129 393,92 €	1 713,59 €	131 107,51 €
8	Plomberie – Sanitaire Chauffage	QUERCY CONFORT (82)	375 313,69 €	4 543,85 €	379 857,54 €
9	Electricité - Courants forts et faibles	MPE (82)	317 982,42 €	/	317 982,42 €
10	Peinture revêtements muraux nettoyage	ROUDIE (82)	153 240,90 €	/	153 240,90 €
11	Equipement cuisine	TECNIS (31)	49 368,78 €	/	49 368,78 €
TOTAL H.T			2 233 326,76 €	1 140,74 €	2 234 467,50 €

Ainsi, le montant des marchés arrêté à 2 233 326,76 € H.T. est réactualisé à hauteur de 2 234 467,50 € H.T.

- Autorise Monsieur le Président, à signer les avenants correspondants et autorise, à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,